

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



UNE DÉCLARATION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE DON JAMIESON,
AU COMITÉ PERMANENT DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE
LA DÉFENSE NATIONALE
À OTTAWA, LE 13 AVRIL 1978

"PARTICIPATION CANADIENNE
À LA FINUL"

(TRADUCTION)



La semaine dernière, le Premier ministre a reçu un appel téléphonique du Secrétaire général des Nations Unies lui demandant de fournir de façon urgente un contingent de signaleurs pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Après un examen sérieux de cette demande par le Gouvernement, le Premier ministre a rappelé M. Waldheim le mardi 11 avril pour lui signifier l'intention du Canada d'acquiescer à la requête après clarification de certaines conditions.

Je suis donc allé à New York hier pour rencontrer le sous-secrétaire général, M. Brian Urquhart, et quelques autres fonctionnaires des Nations Unies afin de me renseigner sur la situation actuelle et sur les perspectives de la FINUL et pour discuter dans le détail de la tâche qui devait nous incomber; les renseignements obtenus nous ont convaincus que nous sommes en mesure de nous en acquitter. Nous établirons pour la FINUL un réseau de communications semblable à celui que nous opérons dans d'autres contingents de maintien de la paix au Moyen-Orient, plus précisément la FUNU et la FNUOD. La présence de nos signaleurs dans cette région signifie non seulement que nous avons la capacité et l'expérience voulues, mais également que nous pouvons envoyer au Liban un effectif réduit.

Depuis l'entrée en opération de la FINUL, notre position a été claire et conséquente. Au départ, nous avons redéployé 35 de nos militaires déjà dans la région afin de faciliter l'arrivée et l'implantation de la Force. Nous avons déclaré que nous étions disposés à examiner positivement toute demande de participation à la FINUL, à la condition que nous ayons la capacité voulue pour remplir la tâche qui nous était demandée et que nous soyons convaincus que les conditions nous permettraient d'être efficaces.

Nous avons effectivement la capacité voulue, bien qu'elle soit limitée, et s'il existe des risques, comme c'est toujours le cas dans les opérations de ce genre, je reste convaincu que le mandat et les activités de la Force nous commandent d'y participer. De fait, comme on me l'a dit à New York hier, les signaleurs sont "le cordon ombilical" de la Force.

Le Canada a appuyé la résolution du Conseil de sécurité constituant la FINUL. La Force est composée de contingents de la France et de la Norvège, appuyés provisoirement par des effectifs de l'Iran, de la Suède et du Canada. J'ai appris hier que des contingents du Sénégal, du Népal et du Nigéria doivent arriver au Liban bientôt. Nous avons accepté d'envoyer environ 80 signaleurs pour y établir un réseau de télécommunications. Reconnaisant l'importance de nos fonctions logistiques actuelles dans la région, le Secrétaire général nous a priés d'assurer ce service jusqu'au 1^{er} octobre 1978 seulement. Nous avons acquiescé à sa demande.

J'espère que toutes les parties en présence au Moyen-Orient se conformeront à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité et collaboreront avec la FINUL afin que celle-ci puisse remplir la partie essentielle de son mandat, à savoir "de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région".

Je suis convaincu que les Canadiens sont conscients de l'importance de la contribution que nous apportons déjà au maintien de la paix. Les forces canadiennes peuvent d'ailleurs être fières du rôle qu'elles ont joué dans ce domaine où nous avons été des pionniers et que nous considérons comme l'un des secteurs d'intervention les plus efficaces des Nations Unies. Je sais que l'ensemble des Canadiens partagent la fierté que je tire des tâches que nous avons déjà entreprises comme je sais qu'ils reconnaissent et appuient la réponse positive que nous avons donnée à cette requête urgente du Secrétaire général. Nous attachons la plus haute importance au succès des activités du maintien de la paix de l'ONU et, en décidant de participer provisoirement aux opérations de la FINUL, le Gouvernement du Canada entend faire sa part pour assurer le succès de l'une des opérations de maintien de la paix les plus difficiles que l'ONU ait entreprise. C'est un défi que nous pouvons et devons relever.